



00071

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**DELIBERATION DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 6 DECEMBRE 2017**

*Objet : Question écrite au Maire de Lyon – « Marchés alimentaires » - saisine du conseil territorial*

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Le conseil territorial peut interroger le Maire de Lyon sur tout dossier concernant l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement délibère de cette question et peut choisir de la transmettre au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite (article L.2511-12 du CGCT).

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur la mise en place de marchés alimentaires.

Monsieur Jean-Baptiste CUBAUD, membre de l'association « Halle Mart' » a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom de l'association « Halle Mart' » et du conseil de quartier « Bas de pentes – Presqu'île », la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

***Marchés alimentaires***

*« Quels sont les éléments manquants pour mettre en place les marchés alimentaires demandés par l'association Halle Mart' et le conseil de quartier Bas de pentes – Presqu'île sur la place du Griffon et la Place Rambaud ? »*

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

**Lyon, le**

**Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**